

DELIBERATION N° 2016-76

Objet de la délibération : **GEOREFERENCMENT DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION DU SDESM**

Nombre de membres	
Composant le comité	87
Membres en exercice	87
Présents	57
Votants	63
Dont pouvoirs	6

Date de la convocation	
29/11/2016	

Date d'affichage	
08/12/2016	

L'an deux mille seize, le 6 décembre à 15h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis au siège social du Syndicat, suite à la convocation en date du 29 novembre 2016 du président, Pierre YVROUD.

Délégués présents et votants :

M. Philippe BAPTIST - M. Jean-Jacques BARBACHOUX - M. Serge BARBERI - M. Daniel BAUDIN - Mme Bernadette BEAUVAIS - M. Daniel BEDEL - M. Jean-Jacques BERNARD - M. Gérard BOISNIER - M. Claude BONICI - Mme Anne BONIN - M. Roger BOUCHAIB - M. Jean-Louis BOUCHUT - M. Paul BRETHEREAU - M. Alain BRIAND - M. Alain BURKHARD - Mme Claire CAMIN - M. Hervé CAMPENON - M. Charles CARPENTIER - Mme Rosette CHAHINIAN - M. Gérard CHANCLUD - M. Casimir CHEREAU - M. Francis CHESNE - Mme Nicole CONAN - M. Jacques DELPORTE - M. Alexandre DENAMIEL (arrivé au point 11) - M. Jacques DROUHIN - M. Alain DUMEE - M. Gilles DURAND - M. Daniel FADIN - M. Philippe FASSELER - M. Michel FERON - M. Xavier FERREIRA - M. Dominique FESSARD - M. Pascal FOURNIER - M. Michel GARD - M. Jean-Jacques GRUDE - M. Jacques ILLIEN - M. Jean-Claude JEGOUDEZ - M. Dominique JOLY - Michel LE GLAS - M. Michel LEGRAND - Mme Laure LUCE - M. Pascal MACHU - M. Christophe MARTINET - M. Michel MENARD - Mme Maryse MICHON - M. Alain MUNOZ - M. Dominique PERNIER - M. Christian POTEAU - Mme Claude RAIMBOURG - M. Jacques ROUSSEAU - M. Stanislas SAUVAGE - M. Marc SAVINO - M. Richard STEHLIN - M. Alain TRUCHON - M. Jean-Claude VALETTE - M. Alain VALLEE -.

Délégués représentés :

M. Hervé ARMANINI donne pouvoir à M. Claude BONICI ;
M. Jean-Charles TORTA donne pouvoir à M. Gérard CHANCLUD ;
M. Fabrice STEFANIK donne pouvoir à M. Gilles DURAND ;
M. William LEPRINCE donne pouvoir à M. Pascal MACHU ;
M. Patrice CAFFIN donne pouvoir à M. Daniel FADIN ;
M. Gilbert HENNION donne pouvoir à M. Christophe MARTINET ;

Délégués excusés :

M. ALLEBE Joseph - M. Jean-Michel BELHOMME - M. Franck CALADO - M. Bernard CARMONA - M. Denis CELADON - M. Christophe DEFER - M. Stéphane DEVAUCHELLE - M. El Arbi DIHNI - M. Daniel DOMETZ - M. Philippe DOUCE - M. Jean-Louis DURAND - M. Philippe FOURMY - M. Michel GASTINE - M. Réginald HERBEAUX - M. Roland LEROY - M. Christian MOREAU - M. Jean-Benoît PINTURIER - M. Alain POURSIN - M. Cyril RUDLER - Mme Evelyne SIVANNE - M. Georges THERRAULT - M. Fabien VALLEE - M. Pierre YVROUD (parti avant le point 14) - M. Claude GUERARD

92 communes adhérentes sont dans l'obligation à compter du 1^{er} janvier 2019 d'appliquer la réglementation dite « anti-endommagement » relative aux réseaux et donc de géolocaliser leur réseau d'éclairage public dont elles sont propriétaires.

Le SDESM peut proposer un groupement de commande à ces communes et aux autres communes adhérentes qui ne seront concernées qu'en 2026.

Le bureau syndical a proposé de subventionner les communes qui ne touchent pas la taxe, à hauteur de 25% du montant HT des prestations de géoréférencement du réseau éclairage public. Les autres prestations, en option, proposées dans le groupement de commande, par exemple les levées de plan au 200^{ème} (Plan de Corps de Rue Simplifié), ne seront pas subventionnées.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

.DECIDE de subventionner à hauteur de 25 % du montant HT les opérations de géoréférencement du réseau éclairage public des communes ne percevant pas la TCCFE.